



Services Techniques
N° tél : 01.69.49.77.00
N/Réf. : NDA/JC/LF



ARRETE N° 96/141
(Série A)

OBJET : ARRETE MUNICIPAL PROVISoire REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE DE L'EGLISE

Le MAIRE de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,

VU le Code de la Route, article R. 225, relatif au stationnement,

VU l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT que le réseau aérien doit être remis en état suite au ravalement des deux commerces de la rue de l'EGLISE. Ces travaux seront effectués par la société FRANCE TELECOM, avenue Paul LANGEVIN 91130 Ris-ORANGIS Tel : 01.69.84.44.30.

CONSIDERANT qu' il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, **le 16 décembre 1996 de 9h à 13h** pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1 : Les accès aux rues Jacques BOUTY angle CAMBRELANG et Pierre GUILBERT angle René COTY et de la GRANGE seront fermés à la circulation le **16 Décembre 1996 de 9h à 13h** pendant la durée des travaux.

Article 2: La mise en place de la fermeture des voies citées sera réalisée par FRANCE TELECOM.

Article 3: Deux agents de la Police Municipale seront en faction pour la desserte de l'école du Centre, rue Jacques BOUTY et géreront les sorties des riverains.

Article 4 : Une signalisation assurera la matérialisation du chantier, le balisage sera conforme à la législation en vigueur.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres le 10 Décembre 1996.

Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

